

Châtillon, Le 16 juin 2025

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS
Jeudi 05 juin 2025 à 19h30**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE CINQ JUIN À DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES, les membres composant le conseil quartier Division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de onze et en présence du public, à l'école élémentaire des Sablons, sous la présidence de Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **26 mai 2025**.

Présents :

Mme DORFIAC Élodie, co-présidente, 1^{ère} Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), M. LAGALLE Maxence, co-président,
Mme BABONNEAU Carine, M. BRÉCARD Éric, M. DORSO André, Mme ÉPINETTE Nathalie, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, M. GENDRONNEAU Laurent, M. RAABON Matthieu, Mme RAYROLE Béatrice,
Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320), Conseils de quartier, démocratie locale, laïcité et valeurs républicaines, anciens combattants et cérémonies patriotiques
M. Julien PFEIFFER'OVA, directeur de cabinet de Madame la Maire
M. HANAFI Akram, directeur de la relation avec la population, de la vie associative et de la démocratie locale
Représentante de la Police municipale.

Invités : M. Romain PENNA, responsable de la Maison des Séniors

Absent.e.s excusé.e.s : Mme LAFITTE Marie, M. MYSLIWICE François, Mme WIDLOECHER Lorraine, Mme DON Dominique

Absent.e.s : Mme HAVARD Sandrine

❖ **Déroulé de la séance**

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil de quartier du 23 janvier 2025
- 2- Présentation de la Maison des Séniors
- 3- Courrier à Vallée Sud Grand Paris pour l'éclairage du jardin partagé
- 4- Agenda municipal de juin à septembre et les festivités sur la ville
- 5- Actualités du quartier
- 6- Questions des conseillers de quartier et tableau de suivi en partage
- 7- Questions du public
- 8- Date du prochain conseil de quartier

❖ Présentation des membres du conseil

M. Maxime LAGALLE commence par remercier les membres du conseil de quartier présents et indique que suite à un départ, M. GENDRONNEAU Laurent intègre les membres du conseil de quartier conformément au règlement intérieur des conseils de quartier. L'ensemble des membres présents lui souhaitent la bienvenue.

M. LAGALLE rappelle les règles de fonctionnement du conseil de quartier :

- le conseil de quartier constitue un espace de délibérations et de discussions citoyennes, coopératives, à la recherche de l'intérêt général.
- Les règles de fonctionnement reposent sur la participation active de tous, dans un esprit de respect mutuel, sans distinction entre les conseillers.
- L'objectif est de s'exprimer sincèrement, de construire ensemble en recherchant toujours l'intérêt général.

M. LAGALLE souligne que ces valeurs guident les travaux du conseil de quartier.

Il détaille ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025

M. LAGALLE indique que le procès-verbal du 23 janvier 2025 a été transmis par mail.

Il est consultable en ligne sur le site de la ville :

<https://www.ville-chatillon.fr/participez/les-conseils-de-quartier/division-leclerc-les-sablons/>

Aucune observation n'est formulée, aucune abstention.

Le vote est unanime et le procès-verbal est validé.

2- Présentation de la Maison des Séniors :

Malheureusement, le responsable de la Maison des séniors n'a pas pu être présent ce soir.

M. HANAFI prend la parole pour donner quelques informations :

La Maison de séniors est un succès dans la ville : 3000 séniors environ sont inscrits.

Cette structure permet de lutter contre l'isolement en proposant un panel d'activités en fonction de l'âge des séniors. Il est donc important d'en parler autour de soi, de solliciter les voisins, l'entourage, etc. afin de faire connaître ce lieu et ses avantages bénéfiques à la fois pour le corps et l'esprit.

Une conseillère de quartier demande la localisation de la Maison des séniors et si elle a remplacé l'ACARPA ?

- M. HANAFI précise qu'elle se situe rue Gabriel Péri, au niveau du carrefour, en face du marché.

- M. MOUTON explique que l'ACARPA avait des missions similaires à la Maison des séniors. Cependant, la structure associative de l'ACARPA a nécessité sa dissolution. La structure municipale qui a succédé, est constituée d'un directeur et d'agents municipaux, il s'agit de la Maison des séniors. En termes de suivi et de tenue des comptes, il y a la rigueur incombant à une collectivité territoriale.

M. HANAFI précise les principaux points de ce guichet unique :

La Maison des Seniors répond à trois objectifs principaux :

- Accompagner le passage à la retraite
- Favoriser le maintien des liens sociaux afin de prévenir et de lutter contre l'isolement grâce à une large offre d'activités de loisirs
- Permettre la coordination entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et professionnels de santé afin d'assurer une prise en charge efficace du public

La Maison des Seniors est composée de trois pôles :

- **Le pôle accueil** : guichet unique, offrant aux seniors une information complète et actualisée sur l'ensemble des services proposés
- **Le pôle information, accompagnement et prévention** : propose aux seniors un accompagnement quotidien dans les domaines de la santé, de la lutte contre l'isolement, de l'administratif et de la prévention.
- **Le pôle activités de loisirs** : propose aux seniors une large offre d'activités sportives, culturelles, festives et de développement personnel.

Un conseiller de quartier demande s'il existe une plaquette papier qui pourrait être distribuée ?

- M. HANAFLI indique qu'il existe une plaquette au format papier avec le programme des activités sur l'année, les sorties, les expositions, les temps forts, ...
- Ces plaquettes peuvent être récupérées sur le site de la ville, sur les points d'accueil de la municipalité au marché ainsi qu'au centre administratif, à la Maison des seniors et en mairie.

3- Courrier à Vallée Sud Grand Paris pour l'éclairage du jardin partagé :

Il s'agit de l'éclairage du trottoir qui passe devant le jardin partagé. Le courrier n'a pas été rédigé.

Ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises en conseil de quartier précisant que la nuit, il n'y a aucune visibilité puisque les lampadaires sont très hauts et au-dessus des arbres : les piétons marchent dans le noir jusqu'en bas de l'avenue de la Division Leclerc :

- Les lampadaires sont au-dessus de la canopée en particulier sur la portion entre le jardin partagé et l'obélisque.
- En bas de l'avenue de la Division Leclerc, les arbres cachent également les lampadaires.

Un conseiller de quartier souligne que les signalements sur l'application de la ville fonctionnent très bien. En effet, le trottoir était très abîmé sur cette portion là avec des nids de poule et il a réalisé un signalement. Il explique qu'il a été redirigé vers un formulaire de Vallée Sud Grand Paris et en 2 semaines, une intervention a été effectuée pour réparer le trottoir.

Un conseiller de quartier souligne que les agents de Vallée Sud Grand Paris ont colmaté avec de l'enrobé mais c'est complexe en raison des racines des arbres qui poussent et soulèvent le bitume à plusieurs endroits du trottoir.

De même, les signalements au niveau de l'éclairage manquant du carrefour à l'entrée de l'avenue de la Division Leclerc a été remplacé rapidement.

Une conseillère de quartier indique qu'au niveau du centre médical de la Tour Biret, un nid de poule est régulièrement traité mais le phénomène se répète tous les 2-3 mois. C'est très dangereux pour les cyclistes et motocyclistes. Le problème est le même, rue de Fontenay.

- Mme DORFIAC précise que ces patchs ne sont pas faits pour durer sur des endroits à fort trafic avec des bus. Elle indique que rue de Fontenay, des travaux de conduites d'eau sont toujours en cours par le SEDIF et qu'à terme la rue sera entièrement refaite.

4- Agenda municipal de juin à septembre et les festivités sur la ville

M. Christophe MOUTON, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (en charge des Conseils de quartier, de la démocratie locale, la laïcité et les valeurs républicaines, des anciens combattants et des cérémonies patriotiques) prend la parole.

Il informe l'assemblée des événements suivants :

- Le 6, 7 et 8 juin : Rendez-vous aux Jardins : « Jardin de pierres, pierres de jardins », avec des portes ouvertes au jardin pédagogique le 7 juin de 10h30 à 16h30.
- Le samedi 7 juin : Atelier « Les 5 sens » au jardin pédagogique Jeanne Barret avec des portes ouvertes au jardin partagé Félicie HERVIEUX.
- Le samedi 14 juin :
 - o Atelier « abeilles et pollinisation » au jardin pédagogique Jeanne BARRET
 - o Fête de la ville avec départ de la transhumance des moutons à 10h depuis le parvis de l'Ecole des Sablons.
M. HANAFI précise que lors de la fête de la ville, en plus des animations et concert, il y aura l'inauguration de la rue Gabriel Péri.
- Le Jeudi 19 juin à 20h00 : présentation sur le "Moustique-tigre, limiter sa présence, limiter les nuisances" par l'ARD (Agence Régionale de Démoustication) en première partie du Conseil de quartier de l'Aérospatiale - Roissys-Béranger dans le réfectoire de l'école Marcel Doret.
M. HANAFI explique que, suite à de nombreuses sollicitations des Châtillonnais sur ce sujet, une réunion d'information avait été organisée l'année dernière. Malgré la venue de l'ARS et une importante communication, très peu de personnes étaient présentes. Suite à cet échec, il a préféré solliciter l'ARS en intégrant cette présentation à un conseil de quartier comme cela a été le cas pour d'autres sujets comme l'intervention de la RATP.
 - Une conseillère de quartier demande si l'information figurera sur les panneaux d'affichage de la ville ?
 - o M. HANAFI précise que l'information a déjà été communiquée dans le journal de la ville et le site de la ville
 - o Il prend note du besoin identifié.
- Le samedi 21 juin :
 - o Atelier « biodiversité et semences reproductibles » au jardin pédagogique Jeanne BARRET
 - o Fête de la musique (partout dans la ville)
- Le mercredi 25 juin à 18h00 : Conseil municipal à la Folie Desmares. Il est ouvert au public. L'ordre du jour est en cours de finalisation avec l'administration.

- Le samedi 28 juin :
 - o Atelier « autour de l'eau » au jardin pédagogique Jeanne BARRET
 - o Fête du sport au stade Guy MOQUET
- Du 4 au 27 juillet : exposition d'œuvres tactiles de l'Association Valentin Haüy à la Maison des Arts

5- Actualités du quartier :

M. MOUTON indique que récemment ont eu lieu :

- La plantation d'un cèdre du Liban avec le Rotary Club sur le mail des Sablons
- La finalisation des travaux de la cour de l'école des Sablons avec la mise en place de jardinières et de plantations.
- De nouvelles installations au Parc André Malraux avec des balançoires et une zone-refuge en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour les oiseaux.
- Une permanence des élus : la présence des élus se fait par rotation. Elles peuvent prendre la forme de :
 - o point-école comme le point-école des Sablons le 16 mai.
Devant chaque école, régulièrement, le vendredi matin de 8h jusqu'à la rentrée des classes, les élus ont l'occasion d'échanger avec les familles ou les Châtillonnais qui le souhaitent.
 - o permanence plus classique comme le 23 mai sur l'avenue Pierre Brossolette.

M. MOUTON explique les travaux en cours :

- Les travaux de réseaux de l'avenue de la Division Leclerc : ils sont dans la continuité des travaux RTE.

Il informe les parties qui seront bloquées lors de ces travaux :

- o Rue des Pierrelais du 19/05/2025 au 29/08/2025
- o Rue du Fort du 12/05/2025 au 27/06/2025
- o Avenue de la Division Leclerc du 19/05/2025 au 11/07/2025

Il précise que ces travaux concernent le trottoir et l'enrobé de la chaussée.

M. MOUTON poursuit en indiquant les éléments prévus suivant :

- Travaux du Conseil départemental du 92 sur la piste cyclable (bande cyclable + ralentisseurs du 16/6 au 26/6/2025)

Mme DORFIAC explique qu'avec l'aide des habitants, la municipalité a obtenu que les travaux du Département aient lieu normalement du 16 juin au 26 juin, avec les précautions qu'il y a à avoir puisque le Département a des problèmes avec son bailleur.

En principe, les travaux devraient commencer le 16 juin. Il s'agira de refaire le marquage de toute la bande cyclable, notamment le point de conflit au sortir de la rue Châteaubriand. En effet, à cet endroit, les vélos doivent traverser devant le feu pour s'engager à contresens. Cette zone-là va donc être refaite.

De plus, au niveau de l'école, juste avant la station de tram, ils vont réaliser deux gros dos d'âne plus larges que les dos d'âne standards pour obliger les vélos à ralentir. En effet, la

chicane demandée par le conseil de quartier et la municipalité n'a pas été obtenue car cela représentait de trop gros travaux et le département refusait de le faire. Les deux gros dos d'âne devraient normalement casser la vitesse des vélos à la descente.

Un conseiller de quartier demande la possibilité d'avoir les plans de ce qui est prévu ? voire que le Département vienne au conseil de quartier pour expliquer les travaux.

Il trouve que, sur une question qui concerne la sécurité des personnes, attendre deux ans pour que le Conseil départemental réalise des travaux n'est pas admissible. Le conseil de quartier s'était investi, avait documenté les risques et il trouve que cela ne valorise pas le travail du conseil de quartier vis-à-vis d'une collectivité départementale responsable d'une bonne partie de la voirie du 92. Cela donne l'impression que la sécurité routière et la sécurité des personnes n'est pas leur priorité.

Il remarque qu'une certaine discipline s'est heureusement mise en place, les cyclistes roulent un peu moins vite. Cependant, le trafic va s'intensifier avec les beaux jours et les risques restent présents.

- Mme DORFIAC explique qu'en 5 ans, la municipalité a obtenu beaucoup de choses notamment des plateaux surélevés à de nombreux endroits, surtout à proximité des écoles.
- Elle précise qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine sur les aménagements cyclables un peu plus bas au niveau du rond-point. Ce sujet évolue dans le bon sens même si la réalisation est très longue. Il y a 5 ans, au début du mandat, les vélos et les piétons n'existaient pas dans l'univers mental du département, seule la circulation des voitures était prise en compte. Force est de constater que depuis 5 ans, un changement de mentalité est en train de se faire au niveau du département pour prendre conscience de la multiplicité des flux.

Un conseiller de quartier indique que la sécurité des cyclistes et des piétons n'est pas assurée au niveau du rond-point, il manque de la signalétique.

- Mme DORFIAC explique qu'avant il y avait des croix de Saint-André au milieu de la descente. Elle s'étonne, qu'à l'époque, il n'y ait pas eu d'accident grave car elles étaient en plein milieu, elles n'étaient pas éclairées ce qui était extrêmement dangereux.

Questions à la police municipale :

- Un conseiller de quartier demande quel était l'opération au métro au cours de l'après-midi ?
 - La représentante de la Police municipale explique qu'il s'agissait de l'accueil de Mme PÉCRESSE. Il y avait donc une grosse mission avec la RATP concernant la lutte contre la fraude par exemple.
 - Elle explique que des opérations de ce type sont montées régulièrement.
- Un conseiller de quartier indique une nette amélioration par rapport à la vente de cigarette au métro. Cependant, les vendeurs viennent maintenant avant 7h le matin à l'entrée du métro même s'ils sont très largement moins nombreux qu'avant.
 - La représentante de la Police municipale prend note de cette information.
 - Elle indique qu'il y a des interventions régulièrement et qu'en cas de besoin, il y a une annexe de la police municipale au niveau du métro.

- Un conseiller de quartier habite en bas de la Division Leclerc et indique que les bus roulent très vite depuis environ 1 mois dans la descente, notamment entre 6h30 et 7h30 le matin. Il avait lu que la voie devait passer à 30km/h.
 - La représentante de la police municipale indique qu'elle va remonter cette information pour pouvoir faire des opérations de contrôle de vitesse le matin.

- Un conseiller de quartier souligne que les agents de la RATP donnent une mauvaise image de leur société car ils sont en groupe, le matin, ils discutent entre eux et n'interviennent pas auprès des usagers.
 - M. HANAFI rappelle qu'il s'agit d'un sujet qui ne concerne pas la police municipale. Cependant, il relève ce point à transmettre à l'interlocuteur de la RATP.

- Un conseiller de quartier indique qu'en haut de l'avenue de la Division Leclerc, au carrefour devant l'IRSN et VSGP, le passage piétons est extrêmement dangereux car il est au niveau du virage que prennent les bus.
 - Ce point va également être remonté à la RATP.

- Un conseiller de quartier demande si des changements sont susceptibles de se produire du fait du changement d'attributaire sur la zone sud des Hauts-de-Seine ?
 - En effet, suite à un appel à projet, une société italienne de transport aura en charge les bus de la RATP mais cette société reste sous la dépendance d'Ile-de-France Mobilités (IDFM).
 - Rien ne devrait changer suite à ce changement de gestion des bus et il n'y aura pas d'impact sur la qualité de service.
 - M. MOUTON précise que l'interlocuteur de la RATP a fait une intervention au conseil de quartier du centre-ville. Il a été interrogé sur cette bascule vers un nouvel opérateur. Il s'agit d'ATM, un opérateur milanais. Il a donné des éléments de contexte :
 - les agents de la RATP peuvent choisir de rester à la RATP ou bien de rejoindre ATM.
 - Le matériel et les infrastructures restent à IDFM.
 - Il y aura une période de recouvrement en 2026 afin de s'assurer que la bascule se fasse dans de bonnes conditions avec une supervision de l'opérateur milanais sur les lignes de bus.
 - Le cahier des charges était le même que celui de la RATP précédemment, donc il n'y aura pas d'impact sur la qualité de service puisque le cahier des charges a été rédigé par la région sur une base de l'existant.
 - L'interlocuteur de la RATP est toujours à notre disposition si nécessaire.
 - Il a partagé un autre point concernant la présentation des bus au gaz. Les premiers bus sont arrivés et ils ont été affectés à la ligne 394. En principe, ces bus sont moins bruyants mais vu l'envergure et le poids des bus, cela n'empêche pas les vibrations. Il s'agit juste du moteur qui est silencieux.

- Une conseillère de quartier a une réflexion concernant les abribus : rue Pierre Brossolette, des voisins lui ont signalé que certains arrêts de bus sont

dépourvus d'abri et ne possèdent même pas de bancs. Elle propose d'inventorier les différents arrêts de bus qui n'ont pas de mobilier urbain.

- Mme DORFIAC propose de vérifier quelle est la politique de la RATP en la matière ? En effet, la RATP est propriétaire du mobilier urbain pour les arrêts de bus, que ce soit des gros arrêts ou juste le poteau d'information. Elle suggère que la municipalité se renseigne sur les critères.
- Mme DORFIAC précise que la RATP possède la liste des arrêts de bus.
- Une conseillère de quartier explique que ce sujet comporte plusieurs aspects : la présence de mobilier urbain tel que l'abri de bus, les bancs mais également la signalétique avec les indications du trajet et des horaires du bus, et l'affichage du temps d'attente en temps réel.
 - M. MOUTON souligne qu'il s'agit bien d'un sujet de conseil de quartier.

Mme DORFIAC reprend la parole pour indiquer que la statue de Féraud va être déplacée au bout de la rue Colbert, sur le rond-point à côté du campus Orange.

Elle explique que la ville a travaillé depuis quelques années à essayer de réimplanter cette sculpture qui fait partie de l'histoire et du patrimoine de la ville. Elle était malheureusement un peu délaissée et elle avait été placée là quand les travaux du marché avaient eu lieu.

Il avait été envisagé à un moment, de l'installer sur le rond-point parce que M. Féraud avait des attaches avec Bagneux. Il y a donc une symbolique d'être à la frontière entre Bagneux et Châtillon.

Mais le problème du rond-point est qu'il y a des réseaux en dessous, que la sculpture est très lourde et par conséquent cela nécessitait trop de travaux pour pouvoir la mettre sur le rond-point.

Il a été arbitré de l'installer sur l'espace vert, en entrée de la rue Colbert et donc face à Bagneux pour la mettre bien en valeur puisque c'est une entrée de ville très passante. L'inauguration devrait avoir lieu cet été.

- Un conseiller de quartier demande ce qui pourra être prévu dans cet espace de nouveau libre ?
 - Mme DORFIAC indique que le sol n'est pas stable et qu'il y a des effondrements en-dessous en raison de la présence de carrières.
- Un conseiller de quartier indique que dans le cadre du mécénat d'entreprises, certaines d'entre elles rénovent des monuments en échange d'avantages fiscaux. Voici le lien avec le détail du mécénat d'entreprise : <https://www.kaercher.com/fr/a-propos-de-kaercher/mecenat/mecenat-culturel/restauration-de-l-obelisque-place-de-la-concorde-paris-france.html>. Il demande s'il est possible, dans ce cadre-là, de réaliser la rénovation de l'obélisque de l'avenue de la Division Leclerc ? En effet, un très beau square a été réalisé il y a quelques années, mais l'obélisque est sale.
 - Mme DORFIAC indique que la municipalité travaille actuellement avec le service urbanisme sur une charte des promoteurs. D'autres villes comme Bagneux ou Malakoff l'ont déjà fait. Très concrètement, le but est d'engager les promoteurs immobiliers qui construisent à Châtillon, à utiliser le 1% mécénat puisque cela leur permet de défiscaliser. Dans le

cadre des chantiers qu'ils vont entreprendre sur la ville et notamment dans la zone des Arues, la municipalité va les inviter à investir en tant que mécène culturel. Cela peut se traduire par la remise en état d'un monument, de fresques, par de l'art dans la rue, comme les statues installées à Clamart.

- M. MOUTON indique que pour le monument de la guerre de 1870-1871, la rénovation n'a pas encore été planifiée. Le nettoyage du cénotaphe du square Jean Moulin, a été effectué avec un jet de pression doux. Le résultat montre un état de propreté mais sur une pierre tendre et fragile, il ne faut pas trop insister au risque d'abîmer le monument. Il faut réfléchir à des prestations avec de l'air comprimé.
- M. MOUTON précise qu'en face de la mairie des barrières sont installées à cause d'une gargouille fissurée. Un audit avec les architectes des bâtiments de France sera effectué afin de voir comment traiter l'ensemble de ces monuments.
- M. MOUTON indique que d'autres bâtiments dans la ville présentent un état de délabrement très avancé qu'il faudra travailler avec des organismes spécialisés. Cela concerne par exemple, la Folie Desmares, dont le bâtiment central est entièrement à reprendre. Pour d'autres bâtiments de la ville, se pose la question de la valeur historique et les Châtillonnais seront consultés sur ces sujets comme par exemple le bâtiment du parc Henri Matisse.

Un conseiller de quartier indique qu'au niveau de la passerelle du parc André Malraux, un usager en fauteuil roulant n'a pas l'information qu'il existe une rampe d'accès de l'autre côté. En effet, la signalétique n'est pas positionnée à hauteur de vue d'une personne en fauteuil roulant. Serait-il possible d'installer un panneau à cet endroit afin de signifier aux personnes qu'un cheminement est possible ?

De plus, au niveau du même parc, les panneaux indiquant les horaires sont obsolètes.

- Mme DORFIAC signale le changement des panneaux effectué il y a quelques mois. Les horaires ne sont pas précisés afin de laisser le temps aux agents de la police municipale de faire le tour de tous les parcs de la ville.
- Les panneaux en bas du parc doivent être changés.

Un conseiller de quartier indique qu'au niveau de l'arrêt du tram « Châtillon Centre », un conflit entre les cyclistes et les piétons existe. La mixité est complexe sur une zone très peu vaste.

- Mme DORFIAC indique que cette piste devait être temporaire. Il s'agit d'une des premières, mises en place par la municipalité.
- Elle convient que cette piste n'est pas idéale puisqu'elle se situe sur un trottoir. L'idée était de séparer les flux.

Le conseiller de quartier signale que dans Paris, la piste cyclable a été colorée sur les endroits dangereux. Cela permet au cycliste d'être plus vigilant parce la piste cyclable est matérialisée et les piétons sont plus prudents également car la couleur attire l'œil. Le cheminement est plus simple et cela entraîne moins de problème de circulation cyclistes/piétons. La signalétique et la mise en place d'une couleur pour matérialiser la piste cyclable semblent être une solution permettant de fluidifier les flux.

- Mme DORFIAC précise que cela sera mis en place rue André Gide, au niveau du marché Maison blanche, et au métro. Une réunion technique a eu lieu il y a environ 2 mois avec tous les acteurs du pôle « gare » pour revoir le tracé de la piste. L'itinéraire actuel sera conservé avec une piste matérialisée en béton clair, très légèrement en profondeur afin d'être détectable à la canne par une personne malvoyante selon les nouvelles normes.

Elle précise que cela est déjà réalisé rue de Malakoff.

Un conseiller de quartier signale qu'au niveau du pôle « gare » il serait souhaitable de réaliser une matérialisation de la piste cyclable aux endroits où les piétons croisent la piste. En effet, en tant que piétons, il n'est pas facile de couper le flux.

- Mme DORFIAC indique que les travaux sont prévus à l'été 2026.
- La piste sera décalée de l'arrêt de bus pour que les usagers ne descendent pas dessus. Mme DORFIAC souligne qu'elle amènera les plans lors de la prochaine réunion du conseil de quartier.
- Elle souligne également que chaque carrefour de cette voie départementale est un point noir.

6- Questions des conseillers de quartier et tableau de suivi en partage :

M. LAGALLE propose un tour de questions des conseillers de quartier :

- Une conseillère de quartier donne une information au niveau du pont au-dessus du tramway, sur la grande artère en direction de Vélizy, après l'Intermarché, il va y avoir des travaux. Elle souligne que les signalements sur l'application de la ville fonctionnent très bien puisqu'à chaque fois qu'elle a sollicité un nettoyage, il a été effectué rapidement. Par contre, elle indique que les incivilités perdurent notamment la présence de déjections canines. Elle souligne que ce problème est récurrent et qu'il n'y a pas de solution miracle même si elle interpelle les personnes lorsque les chiens font leurs besoins sur le trottoir.
 - M. HANAFI indique que concernant les déjections canines, il s'agit d'un sujet d'incivilités récurrent. Il signale que deux motocrottes circulent sur la ville à plein temps. Il constate quotidiennement des signalements sur l'application « Mon Châtillon » sur ce sujet malgré l'ouverture de plusieurs caniparcs dans la ville. Cette incivilité correspond à une amende de 135€. Une étude est en cours afin de majorer cette amende et faire payer le déplacement du véhicule de nettoyage. Une information sur ce type d'incivilité a fait l'objet d'une double page dans le journal de la ville. La difficulté est qu'on ne peut pas mettre un agent derrière chaque propriétaire de chien.
- Elle signale également que le panneau indiquant la rue Hoche a été en partie effacé pour ne laisser que les lettres O et C. elle demande la possibilité de refaire ce panneau.
- Une conseillère de quartier demande s'il y a des contrôles effectués par la police municipale par rapport à ces incivilités ?
 - M. HANAFI explique qu'il a contacté la police municipale pour voir ce qu'il est possible de réaliser sur ce sujet.

- Des pancartes indiquant qu'il faut ramasser les déjections canines et le montant de l'amende ont été installées.
 - Il souligne que si la problématique est vraiment très importante dans certaines rues, la police municipale doit en avoir connaissance pour pouvoir agir.
 - Elle souligne que le flagrant délit est très efficace mais très difficile à interpeler. Elle souligne qu'il ne faut pas hésiter à téléphoner à la police municipale pour faire un signalement surtout si c'est récurrent et toujours aux mêmes heures.
 - Mme DORFIAC indique qu'il y a eu des verbalisations avec des flagrants délits suite à un repérage récurrent rue Gay Lussac tôt le matin. Depuis cette verbalisation, il n'y a plus de problème à cet endroit.
- Un conseiller de quartier souligne un net progrès sur ce type d'incivilités avec une sensibilisation des citoyens. Il constate tout de même qu'il y a moins de personnes en journée qui sortent leur chien, c'est plutôt le soir, lors des horaires tardives qu'il est difficile d'avoir le flagrant délit. Il indique qu'il est parfois compliqué de dire à la personne de ramasser la déjection de son chien.
 - Mme DORFIAC indique que des caniparcs ont été créés dont le dernier au parc Dewoitine. Ce dernier va être agrandi car il fonctionne très bien avec des points d'eau mis en place.
 - 4 caniparcs ont été créés depuis le début du mandat dont le plus grand se trouve sur la D906 le long de la piste cyclable. Dès que des espaces sont trouvés, ce type d'installation fait partie du programme d'aménagement de la ville. Mme DORFIAC signale une explosion du nombre d'animaux domestiques avec de plus en plus de chiens.
 - Un conseiller de quartier indique qu'à l'avenue de la Division Leclerc, il y a une ancienne borne Autolib' qui est un repère pour les chiens
 - Mme DORFIAC informe de la fin du procès entre l'entreprise BOLLORÉ et la société Vélib'- Autolib'. Il va donc y avoir le retrait de ces verrues urbaines Autolib'. Cela prendra plusieurs mois.
 - Un conseiller de quartier indique que les éclairages manquants ont été remplacés. C'est parfait car c'est vraiment dans ces endroits sombres que se trouvent les déjections canines et non en pleine lumière.

Lien pour avoir le partage du tableau des conseillers de quartier : [fichier suivi questions CQ Sablons.xlsx](#)

7- Questions du public :

Les personnes présentes dans le public n'ont pas de question.
Les sujets évoqués ont répondu à leurs attentes.

8- Date du prochain conseil de quartier :

La date du prochain conseil est fixée au **jeudi 16 octobre 2025 à 19h30 dans le réfectoire de l'école des Sablons.**

M. MOUTON prend la parole avant de clôturer la séance pour donner une dernière information aux conseillers de quartier :

- La municipalité organise une visite du sénat le samedi 29 novembre à 14h20
- Une invitation sera envoyée afin que les conseillers de quartier puissent s'inscrire.
- Lors de cette visite, des explications sur les lieux, le fonctionnement du sénat seront effectuées et ce sera l'occasion de poser des questions

La visite durera de 60 à 90 minutes.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h

L'Adjointe à la Maire

Le Co-président

DORFIAC Elodie

LAGALLE Maxence